

Vesoul

Manon Duchanois remporte un prix avec sa campagne de pub

Manon Duchanois, une Haut-Saônoise d'origine, vient de remporter, à Paris, un prix aux Mlle Pitch Awards. L'objectif de ce concours: proposer une campagne de publicité pour une ONG. Sa proposition pour le Samusocial de Paris sera affichée à l'intérieur des rames de métro parisien pendant six mois, à compter de mars 2026.

« On est beaucoup à payer des abonnements mensuels dans des salles de sport, pour regarder des films ou aux opérateurs téléphoniques. Pourtant, on n'utilise pas vraiment pleinement ces services. Avec mes deux coéquipières, on a choisi cette thématique pour créer notre campagne et inciter le public à faire des dons au Samusocial de Paris de manière mensualisée », explique Manon Duchanois.

Intitulée « L'abonnement solidaire », cette proposition de campagne a permis à la jeune Haut-Saônoise d'origine de remporter le deuxième prix



Manon Duchanois a remporté le deuxième prix d'un concours national. Photo Manon Duchanois

de la catégorie affichage print du Mlle Pitch Awards. Ce concours national, organisé par l'agence de communication Mlle Pitch, vise à proposer une campagne de publicité pour une organisation non gouvernementale (ONG). Les participants primés voient alors leur travail affiché dans

les lieux publics, diffusé à la télévision, à la radio ou sur internet.

Pour la cinquième édition, le sujet du concours concernait la lutte contre l'exclusion et la précarité avec le Samusocial de Paris. Groupement d'intérêt public, le Samusocial de Paris œuvre pour venir en ai-

de aux personnes sans-abri ou en situation de grande vulnérabilité. Une cause pertinente pour les publicitaires devenir : « C'est un métier où on doit parfois travailler avec des marques qui sont intéressantes, mais pas toujours éthiques. En travaillant avec le Samusocial, on a fait ce qu'on

aime, tout en œuvrant pour une ONG », raconte la jeune primée.

« Quand un projet est reconnu, c'est un plus »

C'est à l'Institut universitaire et technologique (IUT) de Besançon-Vesoul que la jeune fille s'est formée dans un premier temps à la publicité. Actuellement en fin de deuxième année de master à l'école Sup de Pub Paris et en alternance chez Havas, Manon souhaite devenir directrice artistique : « C'est un métier qui consiste à réaliser tout l'aspect visuel d'une campagne de publicité ».

Le travail de l'équipe de Manon sera affiché à l'intérieur des rames de métro parisien pendant six mois, à compter de mars 2026. Pour Manon Duchanois qui souhaite poursuivre sa carrière dans ce domaine, c'est une belle opportunité. D'autant plus que « c'est un secteur dans lequel il est parfois difficile de trouver du travail. Donc quand un projet est reconnu, c'est un plus ».

● Louise Clerget

Haute-Saône

Un appel lancé à tous les retraités de la coiffure



Les adhérents de l'association participent à trois grosses sorties chaque année.

Jean-Claude Battmann, le président de l'association Les Majors de la coiffure de Haute-Saône, lance un appel à tous les retraités de la coiffure du département pour qu'ils rejoignent son association, qui leur est destinée. Ils sont déjà 45 adhérents, coiffeurs

retraités et sympathisants, à participer chaque année aux trois sorties organisées par l'association : repas dansant, barbecue, repas beaujolais... Des voyages sont en préparation.

Contact par téléphone au 03 84 91 53 73.

Vesoul • Collectif de soutien à Gaza : la précision de la préfecture

Contrairement à ce qui a été écrit dans l'article publié vendredi 11 juillet concernant la mobilisation du collectif de soutien à la Palestine et contre la guerre qui s'est déroulé à Vesoul, la Préfecture de Haute-Saône indique qu'elle n'a pas été sollicitée par le collectif pour une audience en Préfecture. Il s'agit de la demande d'un représentant d'un parti politique, le PCF, et non du collectif qui s'est créé il y a une quinzaine de jours. Ce dernier a par ailleurs prévu d'autres manifestations dans les semaines à venir.

Haute-Saône

Trois hommes accusés d'escroquerie finalement jugés en 2026

Accusés d'une trentaine d'infractions, dont fraudes à l'Urssaf et ventes de véhicules défectueux, trois hommes ont vu leur procès reporté au 12 février 2026. En cause : des éléments clés encore sous scellés, que les avocats voudraient consulter.

Trois hommes impliqués dans une vaste affaire d'escroquerie devaient être jugés ce jeudi 10 juillet par le tribunal judiciaire de Vesoul. Deux prévenus sur les trois étaient présents.

Gérants de concessions automobiles dans le nord de la Haute-Saône, ils se voient reprocher au total une trentaine d'infractions à tous les deux. Parmi celles-ci : fraudes à l'Urssaf, vente de plusieurs véhicules présentant des défauts techniques et rédaction de faux documents.

Une grosse somme en liquide

L'enquête a démarré en avril 2023 avec une perquisition qui a mené à la découverte de 44 documents qui seront scrupuleusement épluchés. La présence de



Ces gérants de concessions automobiles ont longtemps minimisé leur chiffre d'affaires. Photo d'illustration Karine Frelin

près de 10 000 euros en liquide au sein d'une entreprise a été considérée comme suspecte et a déclenché l'ouverture d'une enquête. De grandes différences entre le nombre de véhicules vendus et le chiffre d'affaires sur différentes années vont venir confirmer les doutes. Au total, la minoration de l'activité à l'Urssaf par ces chefs d'entreprise représenterait la somme de 114 371 euros.

C'est au moment de l'évocation des registres de polices par la présidente, sur les-

quels les sociétés répertoriaient les véhicules vendus, que M^e Schwerdorffer a demandé un renvoi afin de pouvoir consulter ces documents, placés sous scellés. L'audience a été suspendue, avant que la présidente Marie-Lee Avena ne décide de renvoyer le jugement du dossier au 12 février 2026. En effet, cette vaste affaire d'escroquerie impliquant de nombreuses victimes nécessitera une demi-journée de débat.

● P. P.